

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Au Vietnam

Conventions de Genève. — A la suite de l'appel public lancé le 9 février à tous les belligérants pour demander le respect des règles humanitaires essentielles dans le conflit du Vietnam, le CICR a reçu du gouvernement de la République du Vietnam et du gouvernement des Etats-Unis l'assurance que les Conventions de Genève continueraient à être respectées. Les autorités vietnamiennes ont démenti les nouvelles suivant lesquelles des exécutions sommaires avaient eu lieu.

M. Robert Jenny, chef de la délégation du CICR à Saïgon, a d'autre part exprimé aux autorités les préoccupations du CICR au sujet des bombardements aériens de certains quartiers des villes au cours des combats de février, et des pertes qui en sont résultées parmi la population civile.

Visites des lieux de détention au Vietnam du Sud. Au cours du premier trimestre de 1968, les délégués du CICR ont visité les camps de prisonniers de guerre de Bien-Hoa, Can-Tho, Da-Nang, Phu-Quoc et Qui-Nhon, les centres de triage de Nui-Dat (en mains australiennes), Dong-Tam, Can-Tho, Chu-Lai, Phu-Bay et Da-Nang (en mains américaines) et le camp de Da-Nang (en mains coréennes). Ils ont également rendu visite aux prisonniers nord-vietnamiens détenus en mains américaines à Da-Nang, ainsi qu'à l'hôpital militaire Cong-Hoa.

L'effectif des prisonniers ainsi visités s'élevait à 10.540. A l'issue de leurs visites, au cours desquelles ils ont pu s'entretenir librement et sans témoin avec les prisonniers de guerre de leur choix, les délégués ont fait part de leurs constatations et requêtes aux autorités détentrices, auxquelles des rapports écrits ont ensuite été adressés.

Un hôpital de campagne arrive à Hanoi. — La Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam a informé le CICR que l'hôpital de campagne, qui lui a été expédié le 20 décembre 1967, lui est parvenu en bon état¹. Cet hôpital de campagne de 60 lits comprend une salle d'opération préfabriquée « Clinobox » et un container transformable en salle d'attente. Il comprend également des tentes pour l'installation radiologique, le laboratoire, le personnel, les soins post-opératoires, les malades et le matériel, un générateur électrique et une station de purification d'eau.

Cette unité hospitalière pèse au total 15 tonnes. Elle a été acheminée, jusqu'en République démocratique du Vietnam par le Transsibérien, puis par mer. La compagnie de transport soviétique « Sojuzvneshtans » et l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS ont assuré gracieusement cette expédition.

En Grèce

Le Comité international de la Croix-Rouge a été autorisé à poursuivre les visites des lieux de détention entreprises en Grèce à la suite des événements d'avril 1967. M. Laurent Marti, délégué, qui s'était rendu à Athènes en janvier dernier, et le Dr Jacques Chatillon, délégué-médecin, qui l'a rejoint pour une quinzaine de jours, ont regagné Genève à la fin du mois de mars, à l'issue de cette cinquième mission d'assistance aux détenus politiques grecs.

Les délégués du CICR ont eu, comme précédemment, accès aux trois camps d'exilés à Yaros (Ghioura) Leros-Lakki et Leros-Partheni, ainsi qu'aux prisons et hôpitaux déjà visités auparavant. M. Marti a pu, en outre, se rendre dans d'autres établissements pénitentiaires où se trouvent des prévenus ou des condamnés pour délits politiques (prisons d'Athènes, d'Egine, de Crète et de Salonique). Il a également visité les locaux de détention de la Sûreté générale à Athènes.

Dans chacune de leurs visites, les représentants du Comité international ont pu s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix, prendre note de leurs requêtes et s'informer d'une manière complète de leurs conditions d'existence. Le Dr Chatillon s'est tout particulièrement penché sur l'état de santé des malades qu'il a pu voir dans les hôpitaux.

¹ Voir *Revue internationale*, janvier 1968.

Les délégués ont fait part de leurs observations au gouvernement hellénique aussitôt après leurs visites. M. Laurent Marti s'est entretenu à ce propos avec M. Pipinellis, ministre des Affaires étrangères, avec M. Kalambokias, ministre de la Justice, et M. Tzevelekos, ministre de l'Ordre public. Comme de coutume, des rapports écrits seront ensuite envoyés au gouvernement grec.

En attendant que les autorités prennent les dispositions nécessaires pour donner suite aux suggestions qui leur ont ainsi été présentées, les délégués du CICR à Athènes se sont employés, avec l'aide de la Croix-Rouge hellénique, à faire parvenir aux détenus les secours qui avaient été confiés au Comité international. Une partie de ces envois a pu être distribuée, tandis qu'une assistance matérielle était fournie parallèlement aux familles des détenus. M. Marti a, en outre, ouvert un bureau au siège de la Croix-Rouge hellénique où nombre de ces familles se sont déjà présentées. Grâce à ce contact direct, le délégué du CICR a été en mesure d'apporter lui-même des nouvelles familiales aux détenus, et d'informer les familles de l'état de santé de leurs parents incarcérés dont elles sont séparées depuis de nombreux mois.

Au Moyen-Orient

A la suite de l'intervention des délégués du CICR à Amman et à Tel-Aviv, douze soldats de l'armée jordanienne, capturés lors des combats qui ont eu lieu le 21 mars dernier sur la rive est du Jourdain, ont regagné leur pays, à la fin du même mois.

Le transfert des prisonniers a eu lieu sous les auspices du CICR, à 400 mètres du pont Allenby en Cisjordanie occupée.

D'autre part, le CICR a chargé son délégué en Israël d'obtenir la liste nominative et de visiter la centaine de prisonniers appartenant à l'organisation El Fatah, capturés par les forces israéliennes au cours de l'opération du 21 mars, afin qu'ils puissent bénéficier des dispositions humanitaires prévues par la III^e Convention de Genève pour les prisonniers de guerre.